

34/372 du 13/04/84

DECRET N° \_\_\_\_\_/ME-SGME portant titularisation et nomination au titre de l'année 1981, Monsieur GOUNBA Paul, Ingénieur stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Mines).

(/ISAS:

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la loi 25/80 du 18 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;  
Vu l'arrêté n° 2087/EP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services Techniques;  
Vu le décret n° 62-130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 62-197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 63-81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;  
Vu le décret n° 65-170/EP-ET du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 64/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;  
Vu le procès-verbal de la commission Administrative Paritaire d'avancement réunie en date du 23.08.83;  
Vu le décret n° 62-198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;

DECRETE:

ARTICLE 1er : Monsieur GUEBA Paul, Ingénieur stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Mines), en service à la Direction de l'Economie Rurale, est titularisé et nommé au 1er échelon de son grade indice 830 ACC. néant pour compter de 06.09.81.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 16.9.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera ./.

Brazzaville, le 13 AVRIL 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement.

Le Ministre des Mines et  
de l'Energie.

Colonel Louis SYLVAIN -GOMA.-

Le Ministre des Finances.

Itihi Ossetumba-LEKOUEDZOU.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale.

R. ADADA.-

B. COMBO MESSIOM.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....2  
DGET.....2  
DCF.....2  
DGE/solde.....3  
MINI.FINANCES.....1  
MIE.....3  
SG-MIE.....3  
IMPRISSE.....3  
DOSSIER.....3